



Principales annonces du Premier ministre en matière sociale – déclaration de politique générale

Le Premier ministre, Gabriel Attal, a prononcé sa [déclaration de politique générale](#), ce mardi 30 janvier 2024, devant l'Assemblée nationale.

Il a présenté sa **feuille de route** avec les **priorités du Gouvernement** en affirmant que la « société ne se perd jamais quand elle cherche à progresser ».

« Désmicardiser la France », « déverrouiller l'accès au travail » ou encore « débureaucratiser le pays à tous les échelons », le Premier ministre a défini un **cadre politique** articulé en **quatre axes** avec des mesures pour :

- une meilleure rémunération du **travail**,
- des **services publics** accessibles et de qualité partout et pour tous,
- un rétablissement de l'**autorité** dans la société,
- un **environnement** plus respirable partout et pour tous.

Les principaux chantiers sociaux à venir sont les suivants :

- ✓ Pour les **indépendants**, il annonce **poursuivre la réforme de l'assiette sociale**, pour permettre à des millions d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs et de professions libérales de payer moins pour gagner plus de droits, notamment à la retraite.
- ✓ Une nouvelle étape de la **réforme du droit du travail sera lancée après l'été 2024**, avec comme objectif de « **libérer les énergies de nos TPE et PME**, simplifier considérablement leur quotidien et leur permettre de négocier certaines règles directement, entreprise par entreprise ».
- ✓ Le Premier ministre a indiqué qu'il souhaitait « **désmicardiser la France** ». A ce titre, soulignant qu'avec l'augmentation du SMIC du 1^{er} janvier 2024, un nombre récemment accru de branches professionnelles restent en dessous du SMIC, il a indiqué, qu'il allait « **poursuivre et amplifier la mobilisation** » pour que « **les branches professionnelles qui continuent à rémunérer en dessous du SMIC remontent ces rémunérations** ».

Par ailleurs, affirmant que **du fait des aides et exonérations applicables au niveau du SMIC**, « **il n'y a quasiment plus aucun intérêt pour quiconque à augmenter un salarié au SMIC** », Gabriel Attal a indiqué qu'il souhaitait faire évoluer ce système. Cette ambition sera portée par le prochain projet de loi de finances, sur la base des « propositions des parlementaires, des partenaires sociaux et sur un certain nombre de travaux d'experts qui sont actuellement conduits ».

- ✓ Le Premier ministre a indiqué que le **congé parental d'éducation sera transformé en « congé de naissance »**.

Il considère que le **congé parental actuel est insatisfaisant, en raison de la perte de revenus qu'engendre sa prise** et de son **inégalité répartition dans le couple** puisqu'il est le plus souvent pris par la mère, ce qui selon le Premier ministre, « éloigne durablement les femmes de l'emploi ».

Le nouveau congé de naissance, d'une **durée maximum de 6 mois**, sera **mieux rémunéré** que son prédécesseur et pourra **être réparti entre les deux parents**.

- ✓ Le Premier ministre a indiqué vouloir « **aller plus loin dans la réforme de l'assurance chômage** » pour **maintenir l'objectif de plein emploi**.

Il a rappelé la négociation en cours entre les partenaires sociaux, dont les résultats conditionneront l'agrément de la future convention d'assurance chômage.

Mais il a ajouté être « extrêmement attentif à l'évolution de la trajectoire financière de l'assurance-chômage » et en cas de besoin il **pourrait « demander aux partenaires sociaux de remettre l'ouvrage sur le métier, sur la base d'une nouvelle lettre de cadrage autour d'une ambition très claire : inciter toujours plus à la reprise du travail »**.

Sur **l'expérimentation du RSA conditionné à 15 heures d'activité pour l'insertion**, menée depuis 2023 dans 18 départements (ainsi que la métropole de Lyon), Gabriel Attal a confirmé, qu'elle sera généralisée à tous les départements de France d'ici le 1er janvier 2025, comme le prévoit la loi Plein emploi.

- ✓ Le chef du gouvernement a ensuite affirmé sa volonté de « **combattre les trappes à inactivité** ».
- A cet effet, l'allocation spécifique de solidarité (ASS), qui permet aux chômeurs en fin de droits de valider des trimestres de retraite sans travailler, sera supprimée et il y aura une bascule des chômeurs concernés vers le RSA.

- ✓ Gabriel Attal a assuré vouloir **poursuivre la mise en œuvre d'un « compte épargne-temps universel »**, et a rappelé que l'idée était de « permettre à ceux qui le souhaitent de travailler beaucoup plus à certains moments de leur vie où ils le peuvent » et « moins à d'autres moments de leur vie, pour développer un projet, s'occuper de leur famille ou d'un proche qui en a besoin ».

Cette mesure fait partie des thématiques de la **négociation en cours** entre les partenaires sociaux.